

ICE planifie des expulsions massives, les avocats poursuivent la bataille devant la justice

L'agence américaine de l'immigration et des douanes (ICE) prévoit d'intensifier les opérations d'arrestation et d'expulsion de migrants haïtiens, alors que des centaines de milliers d'entre eux se préparent à la fin de leur statut légal, selon deux sources au sein de l'agence et des documents fédéraux obtenus par CBS News, peut-on lire dans un article daté du 26 juillet 2026.

Le Nouvelliste

27 juil. 2026

*Des membres de la National TPS Alliance
devant la Cour suprême des États-Unis (avril 2026)*



L'agence américaine de l'immigration et des douanes (ICE) prévoit d'intensifier les opérations d'arrestation et d'expulsion de migrants haïtiens, alors que des centaines de milliers d'entre eux se préparent à la fin de leur statut légal, selon deux sources au sein de l'agence et des documents fédéraux obtenus par CBS News, peut-on lire dans un article daté du 26 juillet 2026.

Ces plans prévoient notamment l'arrestation de migrants dans l'Ohio, où d'importantes communautés haïtiennes, comme celles de Springfield, ont été prises pour cible par le président Trump.

Ces projets internes d'une éventuelle vague massive d'arrestations et d'expulsions surviennent alors que plus de 300 000 Haïtiens s'apprêtent à perdre la protection contre l'expulsion et les permis de travail dont ils bénéficiaient grâce au programme de statut de protection temporaire (TPS). Le mois dernier, la Cour suprême a donné raison à l'administration Trump dans sa volonté de mettre fin aux programmes TPS pour les Haïtiens et les Syriens.

L'injonction contraignante découlant de cette décision doit être notifiée aux tribunaux inférieurs ce lundi.

Depuis cette décision, la peur et l'incertitude se sont propagées au sein des communautés haïtiennes à travers les États-Unis. Les immigrés dont le TPS expire perdent immédiatement le droit de travailler légalement dans le pays et deviennent susceptibles d'être arrêtés et de faire l'objet d'une procédure d'expulsion par l'ICE, à moins de disposer d'un autre statut. Les personnes ne faisant pas l'objet d'une ordonnance d'expulsion ont généralement le droit de comparaître devant un juge de l'immigration avant toute mesure d'expulsion.

Dans une déclaration à CBS News, le département de la Sécurité intérieure (DHS), dont dépend l'ICE, a indiqué qu'il « ne commente pas les opérations en cours ou à venir ». Il a fait valoir que le statut de protection temporaire (TPS) avait servi de « programme d'amnistie de fait » et a suggéré que les personnes sur le point de perdre ce statut devraient rentrer chez elles d'elles-mêmes.

« Ce que nous dirions aujourd'hui, c'est que l'heure de la fermeture a sonné : vous n'êtes pas obligés de rentrer chez vous, mais vous ne pouvez pas rester ici », a ajouté le DHS dans son communiqué. « La bonne nouvelle, c'est qu'il n'est pas trop tard pour obtenir un chèque de 2 600 dollars et un vol gratuit pour rentrer au pays. »

Guerline Jozef, directrice exécutive de la Haitian Bridge Alliance — une organisation à but non lucratif qui vient en aide aux migrants haïtiens — a déclaré que la menace d'expulsion plongeait les Haïtiens dans un état d'anxiété.

Dans la décision rendue par six voix contre trois, les juges de la Cour suprême des USA ont toutefois laissé une étroite possibilité aux quelque 350 000 Haïtiens vivant aux États-Unis de poursuivre leur contestation en s'appuyant sur leur argument initial : la décision de mettre fin au TPS aurait été motivée par une discrimination raciale, en violation de la clause d'égalité de protection (Equal Protection Clause) de la Constitution américaine, selon un article du *Miami Herald*.

Les Haïtiens bénéficiant du TPS « disposent toujours d'un recours constitutionnel valide, même après la décision de la Cour suprême », ont reconnu conjointement les avocats des plaignants et ceux du gouvernement dans un rapport déposé le 10 juillet devant un tribunal fédéral de Washington.

Les avocats représentant les immigrants haïtiens ont indiqué qu'ils « évaluaient encore les effets de la décision de la Cour suprême » et qu'ils informeraient la juge fédérale Ana Reyes, au plus tard le 31 juillet, de leur intention de déposer une plainte modifiée.